

**ALLOCATION DOCTORALE DE RECHERCHE (ADR) FINANCEE PAR LA REGION RHONE-ALPES-AUVERGNE
AXE ARC 5**

**TITRE DU PROJET DE THESE
REPUBLICANISME ET ECONOMIE : PEUT-IL Y AVOIR UNE ECONOMIE
POLITIQUE REPUBLICAINE ?
LE CAS J-C-L SIMONDE DE SISMONDI**

**LABORATOIRE D'ACCUEIL
LABORATOIRE DE SCIENCES ECONOMIQUES GATE, UMR CNRS 5824, SITE
STEPHANOIS**

RESUME DU PROJET DE THESE

Le renouveau de la tradition de pensée républicaniste comme théorie de la liberté politique n'intègre quasiment pas la dimension économique alors même que la mécanique de l'économie de marché échoue à favoriser l'exercice de la liberté pour chaque citoyen et à assurer à chacun d'eux une vie digne. Face à ce constat, le projet de thèse pourra se décliner de la façon suivante.

Dans un premier temps, le candidat montrera la pertinence historique et théorique d'une prise en compte d'une dimension économique au sein de la tradition républicaniste, lancée par J.G.A. Pocock au début des années 70 et poursuivie depuis par Q. Skinner, P. Pettit, J-F. Spitz notamment, face à l'emprise interprétative du libéralisme. Ensuite, il identifiera les raisons pour lesquelles cette tradition de pensée s'est éloignée de l'économie. Puis, il saisira le rapport entre une définition « républicaine » de la liberté et des modes de gouvernement d'une part, et l'analyse économique d'autre part. Enfin, le candidat tirera des enseignements sur le contenu hypothétique d'une « économie politique républicaine » distincte à la fois d'une économie (néo)- libérale et d'une économie socialiste. La clef d'entrée se fera par l'intermédiaire d'un auteur très représentatif de cette double dimension politique et économique, J-C-L Simonde de Sismondi, pourtant encore peu étudié dans cette optique.

PROJET DE THESE

L'identification d'un courant autonome en philosophie politique, nommé républicanisme, qui serait différent du libéralisme et du socialisme, a été un terrain d'analyse en science politique depuis les travaux fondateurs de J.G.A Pocock (1975) et plus largement de l'école cambridgienne (cf., Q. Skinner 1978 et 1998 notamment). La pensée républicaniste - plutôt que républicaine – désigne un courant qui place au premier plan une certaine conception de la liberté civile au sein d'une communauté de citoyens fondée sur le droit et le bien commun. Cette tradition de pensée prend ses racines dans la Grèce et la Rome antiques, avec des prolongements dans les républiques italiennes, puis se transmet aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles en Angleterre (J. Harrington, A. Sydney) jusqu'aux révolutions américaine (J. Madison et A. Hamilton) et française (J-J. Rousseau et l'Abbé Mably notamment). La spécificité française de ce courant de pensée républicaniste a été dégagée en particulier par J-F. Spitz (1995, 2005), J. Grange (2008), B. Bachofen (2013), C. Hamel (2013) ou encore Y. Bosc (2008).

Cette généalogie de la liberté civile a ouvert la possibilité d'une lecture critique des travaux initiaux célèbres de I. Berlin (1959) concernant deux conceptions de liberté : la liberté négative et la liberté positive. P. Pettit (1997), tout particulièrement, étend la vision de J.G.A. Pocock et Q. Skinner en définissant un néo-républicanisme, transformé alors en véritable théorie politique analytique et normative, à partir d'une nouvelle définition de la liberté : la liberté républicaine n'est pas la liberté négative entendue comme non-interférence ou absence de toute contrainte, qui se rattacherait plus au courant du (néo-) libéral ; elle est bien une liberté négative, mais dans le sens d'une liberté comme non-domination. Dans cette définition, il peut y avoir interférence sans domination, et il s'agit donc d'éliminer les situations où une volonté peut interférer arbitrairement dans la conduite d'un agent individuel ou collectif ; la non-domination n'est donc

pas l'absence d'interférences (police, droit, justice...) mais l'exclusion d'interférences arbitraires. Fondamentalement, la liberté républicaine est donc la « capacité de contrôle que possède une personne sur sa propre destinée ».

De très larges débats se sont engagés et se poursuivent selon ces lignes de lecture en science politique et en histoire : ceux-ci concernent, par exemple, les auteurs et acteurs qui auraient joué un rôle important dans ce mouvement (N. Machiavel, J. Harrington pour J.G.A. Pocock ; N. Machiavel, L. Bruni, M. Palmieri, J-J. Rousseau pour M. Viroli), les fondements philosophiques (aristotéliens pour J.G.A. Pocock, héritage romain transféré sur la Renaissance italienne et la Révolution anglaise pour Q. Skinner), l'autonomie véritable du républicanisme par rapport au libéralisme d'une part, et à la définition de la liberté comme non interférence d'autre part (I. Carter et M. Kramer dans C. Laborde, J.W. Maynor J.W. (eds), 2008), certaines évictions d'auteurs ou de politiques, ou encore les caractéristiques liées à des contextes nationaux (M. van Gelderen et Q. Skinner, 2002, S. Crétois et S. Roza, 2014, sur le cas français).

Malgré l'ampleur du programme républicaniste, un point décisif est demeuré très peu éclairci : celui du rapport à l'économie. Quel peut être le contenu économique du républicanisme ? Les conceptions économiques, qui ont été largement impliquées dans le rapport au libéralisme, sont-elles présentes au sein de la pensée républicaniste, et si tel est le cas, sous quelles formes ? L'étude des républiques italiennes de J. C. L. Simonde de Sismondi au XIX^{ème} siècle montre, par exemple, qu'en plus de premières formes de conflits, celles qui les opposent au pouvoir papal et à l'Empire, apparaissent ensuite au sein même des communes de nouvelles formes de pouvoir et de conflits liées à l'émergence du pouvoir économique (négoce et activité bancaire). Dans les formes républicaines ultérieures, on a vu apparaître, dès la Révolution française, une confrontation entre la reconnaissance de la propriété économique (immobilière, puis mobilière) et la liberté. Le développement économique semble s'être souvent accommodé des formes du républicanisme, mais on peut aussi se demander si les pouvoirs économiques croissants n'ont pas joué et jouent encore un rôle dans la mise en cause du républicanisme. L'analyse des forces économiques conforte-t-elle donc l'identification d'un courant républicaniste ou néo-républicaniste ou bien contribue-t-elle à renforcer les doutes et les contestations sur son autonomie ? Peut-on parler d'une économie politique républicaine ? De prime abord, il n'est pas aisé de dire comment cette économie politique républicaine modifierait les conditions d'une économie marchande développée.

Le projet de thèse, clairement orienté vers l'histoire des idées économiques et politiques, nécessite un traitement fortement pluridisciplinaire. Le candidat devra délimiter précisément le statut du rapport entre républicanisme et économie sur un cas considéré comme révélateur. Le cas retenu est celui de l'historien-politiste-économiste J-C-L Simonde de Sismondi (1773-1842). Les réflexions de cet auteur sont marquées par les débats sur la stabilité des systèmes politiques, après les soubresauts historiques marquants en France et à Genève (Révolution française, Directoire, Empire, Restauration en France, variation de statuts de la république genevoise). Ainsi, il a participé à tous les débats importants sur les formes institutionnelles et politiques avec d'autres grands auteurs (B. Constant, J-B. Say, Mme de Staël...) et a commenté la plupart des chartes ou constitutions de l'époque ; il a lui-même été élu pendant deux décennies au Conseil représentatif de la République de Genève ; il a été classé aussi bien comme libéral, républicain et socialiste. Dans le même temps, c'est un économiste significatif : il est bien connu chez les économistes grâce à ses Nouveaux principes d'économie politique (surtout dans leur 2^{ème} éd. de 1827) qui sont critiques des conséquences sociales de l'économie marchande (rôle des machines, pauvreté, exclusion sociale de la « classe souffrante »...) préconisant une intervention étatique. Cet auteur est donc particulièrement adapté pour affronter la question des rapports entre républicanisme et économie à une époque où la

discipline s'institutionnalise et s'autonomise. Le choix de cet auteur est aussi justifié par le fait que les travaux qui ont porté sur son œuvre ont été, dans leur immense majorité, segmentés : d'un côté, des études de politistes et de juristes centrées sur les écrits marqués par les formes institutionnelles, de l'autre côté, des études d'économistes centrées sur les écrits économiques. Les éditions modernes elles-mêmes sont séparées (par exemple, depuis 2012, édition critique moderne des seules Œuvres économiques, 4 volumes parus). Il y a en fait très peu de mise en rapport directe et informée entre le contenu économique de sa pensée, qui ne se réduit d'ailleurs pas aux *Nouveaux principes*, et les nombreux écrits portant sur l'histoire de l'esprit républicain (*Histoire des français*), sur les *Républiques italiennes du Moyen Age*, et sur les constitutions et chartes françaises et genevoises de l'époque. Son œuvre intègre également le débat du XVIIIème siècle concernant les fondements de la liberté et de la souveraineté, et en particulier des commentaires fournis sur l'œuvre de J-J. Rousseau, lui aussi « citoyen de Genève ». Son rejet d'une tradition jusnaturaliste pour légitimer des droits, son appel à l'expérience et aux pratiques, à l'équilibre des pouvoirs, son rejet de la démocratie (comprise au sens de l'égalité des pouvoirs politiques à travers le suffrage universel), mais aussi ses difficultés à régler la question de la propriété mobilière qui s'échange aisément relativement à la propriété immobilière qui fonde un statut économique et politique pour la noblesse, devraient permettre une analyse révélatrice d'un moment républicain en économie se confrontant clairement à l'irruption massive des caractéristiques d'une économie marchande développée. Il s'agira alors de dégager les contours d'une possible « économie politique républicaine », distincte à la fois d'une économie (néo-) libérale et d'une économie socialiste.

BIBLIOGRAPHIE

- Bachofen B., 2013, Rousseau une économie politique républicaine, *Le Philosophoire*, 1(39), pp.117-145.
- Berlin I., 1959, « Two Concepts of Liberty », Oxford ; ed. révisée in 1969 et traduction dans *Eloge de la liberté*, 1988, Paris Calmann-Lévy.
- Bosc Y., Dalisson R., Frégné J.-Y., Hamel C., Lounissi C. (sd), 2015, *Cultures des républicanismes*, Paris, Kimé.
- Bosc Y., 2011, « Liberté et propriété. Sur l'économie politique et le républicanisme de Condorcet », *Annales historiques de la Révolution française*, 366, 4, pp. 53-82.
- Bosc Y. 2008, « La Constitution de l'an III : un républicanisme classique ? » *Révolution Française.net.*, Septembre.
- Bridel P., Kapossy B. (sd), 2013, *Républicanisme moderne et libéralisme critique, Modern Republicanisms and Critical Liberalism*, Genève, Slatkine.
- Crétois S., Roza S., 2014, *Le républicanisme social: une exception française ?*, Paris, Vrin.
- Grange J., 2008, *L'idée de République*, Paris, Agora, Pocket.
- Hamel C., 2013, « L'esprit républicain adapté à la France du XVIIIème siècle : un républicanisme classique ? *La Révolution Française*, 5, pp.2-23.
- Gelderen and Q. Skinner, 2002 (eds), *Republicanism: A Shared European Heritage*, 2 vols, Cambridge.
- Laborde C., Maynor J.W. (eds), 2008, *Republicanism and Political Theory*, Blackwell.
- Pocock J.G.A., 1975, *Le moment Machiavélien. La pensée politique florentine et la tradition républicaine*. Trad. L. Borot, Paris, PUF, 1997.
- Pettit P., 1997, *Républicanisme*, trad. P. Savidan et J-F. Spitz, Paris Gallimard.
- Pettit P., 2006, « Freedom in the market », *Politics, Philosophy and Economics*, 5 (2), pp. 131-49.
- Romani R., 2005, The republican foundations of Sismondi's *Nouveaux principes d'économie politique*, *History of European Ideas*, 31, pp. 17-33.

- Skinner Q., 1978, Les fondements de la pensée politique moderne, trad. J. Grossmann et J-Y. Pouilloux, Albin Michel, 2001.
- Skinner Q., 1998, La liberté avant le libéralisme, trad. M. Zagha, Seuil, Paris, 2000.
- Spitz J-F. 1995, La liberté politique. Essai de généalogie conceptuelle, Paris Puf.
- Spitz J-F. 2005, Le moment républicain, Paris Gallimard.
- Viroli M., 1999, Républicanisme, trad. C. Hamel, éditions Le bord de l'eau, 2011.
- Viroli M., 1988, La théorie de la société bien ordonnée chez J-J Rousseau, De Gruyter & CO. Berlin.

QUELQUES PUBLICATIONS ESSENTIELLES DE J-C-L SIMONDE DE SISMONDI

- Tableau de l'agriculture toscane (1801)
- De la richesse commerciale (1803)
- Les deux systèmes d'économie politique (1810)
- Histoire des républiques italiennes du Moyen Âge (1807–1818)
- De l'intérêt de la France à l'égard de la traite des nègres (1814)
- Examen de la Constitution française (1815)
- Economie politique (1817) ou Political Economy (1818)
- Nouveaux principes d'économie politique (1^{ère} ed. et 2^{ème} ed. : 1819 et 1826 datée 1827)
- « Le pouvoir de consommer s'accroît-il toujours dans la société avec le pouvoir de produire ? » 1820
- Histoire des Français (1821–1844)
- Etudes sur les constitutions des peuples libres (1836, nouvelle version d'un manuscrit antérieur non publié avant 1965 : Recherches sur les constitutions des peuples libres, écrit de 1797 à 1801)
- Les colonies des anciens comparées à celles des modernes (1837)
- Études sur l'économie politique Tomes 2 et 3 des Études sur la science sociale (1837-38)
- Précis de l'histoire des Français (1838 et 1844)
- Fragments de son journal et correspondance (1857)
- Epistolario (1933-1975)
- Quatre études sur la politique sociale et le développement social (1981)

Voir l'édition scientifique récente des *Œuvres économiques complètes* (4 volumes parus, ed. Bridel P., Dal Degan F., Eyguésier N., 2012 à 2015, Paris, Economica, avec plusieurs inédits.

Voir l'Associazione di Studi Sismondiani et la revue *Sismondiana*, Ed. Polistampa (dir. Sofia F.) et les trois récents colloques (« Sismondi at the roots of Social Sciences », 2015 ; « Sismondi e la nuova Italia », 2010 ; Sismondi : Entre libéralisme critique et républicanisme moderne » 2010 ed in Bridel&Kapossy 2013).

Pour les études, voir notamment : Arena R., Barau D., Barucci P., Bientinesi F., Bizzocchi R., Bridel P., Casalena M. P., Cihangir M., Coppini R.P., Dal Degan F., de' Giovanni-Centelles G., de Saint Victor J., Eyguésier N., Ferrara M., Forges Davanzati G., Gillard L., Gioli G., Gislain J.-J., Hopkins T., Iaccoponi L., Jaume L., Lyttelton A., Manfredi M., Michelini L., Minerbi M., Monti A., Moretti M., Pagliai L., Paoletti G., Pappé H. O., Patalano R., Paulet-Grandguillot E., Perta G., Pioletti G., Prodi P., Rappard W., Revelli B., Ricci A.G., Roggi P., Romani R., Rosenblatt H., Schiera P., Silvestrini G., Sofia F., Tortorella Esposito G., Urbinati N..

Séminaire « Constitutions mixtes » sd S. Kefallonitis (UMR CNRS HiSoMA), avec la

participation du GATE Lyon St-Etienne, avec journée d'étude prévue le 14 décembre 2016 : « Republicanisme, gouvernement mixte et économie » (St-Etienne, dir. M. Bellet et P. Solal), avec la participation de Bachofen B., Bosc Y., Eyguésier N., J. Grange, J. Ravix,

PROFIL SOUHAITE DU CANDIDAT ET MODALITES D'INSCRIPTION

Il s'agit d'un projet de thèse relevant de la section 05, Sciences Economiques, dont le contenu est toutefois pluridisciplinaire. Le candidat doit être titulaire d'un diplôme de Master 2 à l'issue d'un parcours de formation établissant une aptitude à la recherche, et appartenant à l'une des spécialités suivantes : histoire des idées économiques et politiques, philosophie politique, philosophie économique. Néanmoins, étant donné l'orientation pluridisciplinaire du projet, des candidatures liées aux domaines littéraire, historique, voire juridique ou sociologique, sont envisageables dans la mesure où le candidat démontre une volonté d'aborder des questions de philosophie politique et de philosophie économique.

C'est le jury de sélection de l'Ecole Doctorale qui est amené à évaluer les dossiers, à auditionner les candidatures et établir le classement final. L'évaluation des dossiers de candidatures est faite à partir des éléments du dossier (CV détaillé, projet de thèse avec bibliographie, résultats Master 2 avec détail des notes et classement de la promotion, avis du responsable de Master 2, avis du directeur de thèse, mémoire de master ; ou autre parcours compatible) et à l'issue d'une audition de 15 mn (présentation du projet de thèse) suivi de 15 mn de discussion avec les membres du jury.

Les candidatures doivent être adressées aux directeurs de la thèse :

1) à Philippe Solal et Michel Bellet, Professeurs de Sciences Economiques
GATE Lyon Saint-Etienne,
10, rue Tréfilerie,
42023 Saint-Etienne
Adresses e-mail :
solal@univ-st-etienne.fr
michel.bellet@univ-st-etienne.fr

2) à L'Ecole Doctorale Sciences Economiques et de Gestion de Lyon. Le calendrier de la campagne des contrats doctoraux 2016 est le suivant :

Applications should be submitted electronically to Doctoral School 484 (ED 484) before NOVEMBER 28th, 2016 (MONDAY) 12.00 am.

Auditions will take place at the Doctoral School on December 5, 2016 at 9.30 am in Lyon.

**Application forms can be downloaded on the Doctoral School website:
https://edseg.univ-lyon3.fr/files/files/dossier_candidature_2016allocregionARC05.pdf**

For further details, please contact:
M. Bellet, professor in economics
mail : michel.bellet@univ-st-etienne.fr
tel : 00 33 (0)6 73 05 36 97

P. Solal, Professor of economics
mail : solal@univ-st-etienne.fr
tel : 00 33 (0)4 77 42 19 61